

Le Soleil

La Trois, samedi, 18 décembre 1993, p. A3

Témoignage d'une militante rwandaise des droits de la personne

La protection de Mugesera par le Canada constitue un vrai scandale

Giguère, Monique

Montréal - « Quand je pense que le Canada a accordé l'asile politique à Léon Mugesera, j'ai envie de hurler. Ce monsieur est un criminel aux yeux de la majorité de la population rwandaise. »

De passage à Montréal pour témoigner devant les autorités canadiennes de l'immigration sur le cas Mugesera, accusé d'incitation à la violence et à la haine raciale dans son pays, Monique Mujawamariya ne mâche pas ses mots. « Je leur dirai, aux responsables de l'immigration, que je suis écoeurée que le Canada abrite des criminels. Voilà, c'est tout », lance la vedette des droits de la personne au Rwanda qui porte sur son visage les cicatrices de son combat.

Le comportement du Canada dans le dossier Mugesera méduse Monique Mujawamariya. Elle ne comprend pas que les officiers de visa du Canada en Espagne aient accordé le statut de réfugié politique à Léon Mugesera. « Ils ont mal fait leur travail », tranche la militante des droits de la personne qui estime que le Canada ne pouvait ignorer le comportement de l'ancien homme fort du régime Habyarimana vis-à-vis de la minorité tutsi.

Même perplexité devant l'attitude des six professeurs québécois qui se sont portés garants de la moralité de Léon Mugesera. Cinq de ces six professeurs enseignent à l'université Laval où le Rwandais poursuit présentement un stage post-doctoral non rémunéré en aménagement linguistique. « S'ils l'ont connu comme étudiant, cette subtilité leur échappe peut-être que, de retour dans son pays, la même personne ait pu se rendre coupable de crimes contre l'humanité, avance la militante de 38 ans comme excuse. Ils se sont laissé bernier. »

Mais une autre explication résiderait dans l'existence d'une « filière québécoise » du régime de Kigali qui passerait par l'Université nationale du Rwanda fondée par le père Georges-Henri Lévesque. « Les barons de la mouvance présidentielle ont des contacts importants dans tous les pays du monde », lance, énigmatique, Monique Mujawamariya.

À Aylmer, le président de l'Association des Canadiens d'origine rwandaise (ACOR), le Dr Jean Kamanzi, apporte de l'eau au moulin en signalant que deux des enfants du président Juvénal Habyarimana sont installés à Québec et que le fils d'un beau-frère, le dénommé Protoais Zigiranyarazo expulsé du Canada en septembre, étudiait à l'Université de Hull. D'autres enfants de militaires liés aux escadrons de la mort, comme le colonel Sagatwa, fréquenteraient les grands établissements canadiens du savoir.

Même son frère dénonce ses exactions

Monique Mujawamariya, veuve avec trois enfants, est Hutu comme Léon Mugesera et elle le connaît bien. « Mon mari était de sa région. Je suis allée à la même école que sa soeur. Mais je ne suis pas d'accord avec ce qu'il a fait », dit l'activiste des droits de l'homme.

Elle signale que c'est le propre frère de Léon Mugesera, Christophe Mfizi, qui a le premier révélé l'existence du « Réseau zéro », une organisation clandestine qui s'est donné pour mission de débarrasser le régime des personnes dérangeantes et de créer un climat de terreur destiné à faire échec au processus de paix et aux réformes démocratiques. « Les deux frères sont en désaccord. Léon a menacé Christophe de le tuer », révèle Monique qui met sa vie en péril chaque fois qu'elle dénonce les violations des droits de la personne dans son pays.

Au péril de sa vie

Les cicatrices qu'elle porte au visage, la thèse officielle veut qu'elle se les soit infligées dans un vulgaire accident de voiture. Mais tous savent qu'elles sont le résultat d'une agression perpétrée en 1992 au cours de laquelle son chauffeur a péri.

Courageuse et téméraire, Monique Mujawamariya ne semble pas connaître la peur. Elle brave le destin en riant. « Je risque ma vie, mais ça ne m'inquiète pas, lance-t-elle en entrevue. Ce n'est pas un risque gratuit. Je le prends ce risque pour donner à mes enfants une chance de vivre dans un pays en paix. Sans le stress que nous connaissons. Je ne supporte pas la détresse des innocents. »

Traquée par ses adversaires qui veulent sa tête, la secrétaire exécutive de la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs - Rwanda, Burundi et Zaïre - n'en poursuit pas moins sa campagne contre ceux qu'elle estime responsables des massacres dans son pays. Et à cet égard, la culpabilité de Léon Mugesera ne fait aucun doute à ses yeux.

« Je n'étais pas à Kabaya le 22 novembre 1992 quand il a prononcé son discours, avoue-t-elle. Mais j'ai écouté la cassette et ce n'est pas un faux. Cette intonation. Cette voix. C'est pas possible. Sans compter que notre pays ne possède pas la technique pour faire des montages aussi sophistiqués. Douze heures après son discours, une douzaine de personnes ont été assassinées, poursuit-elle. Et dans les semaines qui ont suivi, ce sont 300 personnes qui ont été tuées dans la préfecture de Gisenyi. Le plus petit paysan se rappelle les paroles de Mugesera appelant la population à tuer les Tutsi, les jeter dans la rivière et à interdire la région aux non-natifs. »

Monique Mujawamariya confirme que le mandat d'amener émis par la justice rwandaise contre l'ancien vice-président du MRND - le parti du président - est toujours en vigueur. « Si le Canada l'expulse, nous, les associations des droits humains, nous veillerons à ce qu'il ait un procès juste et équitable. Mais nous demandons qu'il réponde de ses actes devant la société », dit la militante qui jette un dernier doute sur les protections dont jouit Léon Mugesera au Canada et à l'étranger en lançant : « Mais de quoi vit-il à Québec ? Avec le salaire qu'il faisait au Rwanda, il n'aurait pu tenir plus de deux semaines en Europe ou en Amérique. »

Illustration(s) : Monique MUJAWAMARIYA

© 1993 Le Soleil. Tous droits réservés.